

Service Education

☎ 05 46 30 19 90

✉ pedt@aytre.fr

Référence/s :

Affaire suivie par : *Matthieu ROCHE*Copie/s à : *QUERE Estelle, PASSILLY Cyril***Monsieur, Madame,
Parents d'élèves des écoles d'AYTRÉ,**

Aytré le 05 novembre 2020

Objet : Modification des rythmes scolaires 2020-2021Madame, Monsieur,
Chers parents,

Ce début d'année scolaire et surtout ces dernières semaines a vu le développement rapide de la contamination de la population par le virus COVID 19. Le Président de la République a décidé à la rentrée scolaire du mois de septembre de mettre en œuvre de nouveaux protocoles sanitaires applicables dans les écoles et les temps périscolaires, ce que nous avons mis en œuvre.

Le 30 octobre, un nouveau protocole sanitaire plus strict, réduisant notamment le brassage des élèves entre les temps scolaires et périscolaires, est intervenu. Mesures immédiatement mise en œuvre dans les établissements scolaires.

Néanmoins, l'augmentation du nombre de personnes positives au COVID-19 et le risque de tension dans les hôpitaux m'amène à mettre tout en œuvre pour contribuer à la réduction et la limitation de ce virus au sein de notre population.

J'ai donc décidé de modifier l'organisation des rythmes scolaires en les passant à 4 jours dès la rentrée du mois de janvier 2021. Pour cela, je vais :

- Solliciter les conseils d'école pour recueillir leurs avis,
- Saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale pour une demande de dérogation au cadre général des rythmes scolaires conformément aux dispositions du décret 2017-1108 du 17 juin 2017,
- Organiser avec les partenaires la semaine de 4 jours pour le 4 janvier 2021.

Cette décision peut entraîner dans votre vie quotidienne et familiale des changements, aussi le service Education est à votre écoute pour toutes questions et précisions relatives à cette nouvelle organisation par mail à secretariat.scolaire@aytre.fr.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers parents, en mes respectueuses salutations.

**Tony LOISEL**
Maire d'AYTRÉ